



CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Ecoles est un établissement public communal géré par un conseil d'administration dont le Maire est président de droit. Ce conseil est composé de 5 membres issus du conseil municipal, de 5 membres adhérents élus par l'assemblée générale, du délégué départemental de l'Education Nationale désigné par le Préfet et de l'inspecteur de l'Education Nationale. Les directrices d'écoles y sont invitées.

Missions

Celles-ci sont définies chaque année par le comité d'administration en ayant pour objectif majeur de contribuer à l'épanouissement de tous les enfants scolarisés sur la commune :

- Organiser des manifestations festives afin de collecter des fonds pour ses actions (tombola de la fête des écoles, loto, salon artisanal et marché gourmand, vente de muguet de calendrier et de cartes de vœux, stand brocante, buvettes...)
- Faciliter la réalisation de projets développés par les écoles du Groupe Scolaire Anne Frank, par leur financement (classes de découverte, activités culturelles ou sportives pédagogiques, spectacles, sorties éducatives, ...)
- Organiser une dotation spéciale à l'école maternelle à l'occasion de Noël
- Apporter des aides financières (activités péri-scolaires, sportives et culturelles)

La Caisse des Ecoles est indépendante de la coopérative scolaire dont la vocation est essentiellement l'achat de petit matériel complémentaires pour les activités des classes.

L'adhésion à la Caisse des Ecoles autant que leur participation aux manifestations qu'elle organise ou auxquelles elle participe est primordiale. En effet, les bénéfices dégagés lors des manifestations de la Caisse des Ecoles permettent d'améliorer la qualité de la vie scolaire des jeunes moliérois et d'organiser plus de sorties et d'activités pour les enfants.

Votre rôle

Envie de donner un coup de main, une idée, vous pouvez, en qualité de bénévole de la Caisse des écoles, marquer votre attachement à l'école publique et vous pouvez participer, selon votre volonté et votre disponibilité, aux actions organisées au profit des enfants en vous impliquant dans l'organisation des manifestations.

Adhésion et implication permettent de donner plus de moyens à la Caisse des Ecoles et donc d'organiser plus de sorties et d'activités pour les enfants.

Adhésions

La Caisse des Ecoles a besoin de votre contribution pour mener ses actions durant l'année scolaire. En nous adressant votre bulletin d'adhésion accompagné de votre règlement, vous témoignez déjà de votre volonté à soutenir nos missions.

En qualité de membre souscripteur (minimum 5€) de la Caisse des écoles, vous marquez votre attachement à l'école publique et vous pouvez participer à l'élection de vos représentants au conseil d'administration (courant Décembre) ou même en devenir membre.

Les membres du comité d'administration vous remercient de l'attention que vous porterez à leur sollicitation

BULLETIN D'ADHESION CAISSE DES ECOLES DES MOLIERES

A retourner avec votre règlement :

- au stand de la Caisse des Ecoles au Forum des Associations
- ou en Mairie avant le 31 octobre

(Espèces ou Chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC)

Je soussigné (Nom, prénom) :

Demeurant :

Adhère à la Caisse des Ecoles des Molières (minimum 5 €)

Je verse à la Caisse des Ecoles la somme de €

Souhaite aider à l'organisation des manifestations : oui non

Les Molières, le

Signature

Important : les adhésions et dons à la Caisse des Ecoles sont assimilées à des dons et déductibles des impôts sur le revenu. Le reçu vous sera adressé courant janvier.



1 Place de la Mairie
91470 LES MOLIERES
Téléphone : 01.60.12.07.99
lesmolières.cde@free.fr